

29.12.2023 - 12:00 Uhr

Conseil suisse de la presse: Plainte contre la " NZZ am Sonntag " rejetée / L'article sur un match de l'équipe nationale de football était conforme à la réalité

Berne (ots) -

Parties: X. c. "NZZ am Sonntag"

Thèmes: Vérité / Sources / Distinction entre l'information et les appréciations / Indépendance / Protection des victimes / Rectification

Plainte rejetée

Résumé

La " NZZ am Sonntag " n'a pas commis d'atteinte aux droits et aux devoirs des journalistes dans son article " Er kann es nicht lassen " (il ne peut pas s'en empêcher). L'article évoque le comportement du capitaine de l'équipe suisse de football, Granit Xhaka, pendant le match contre la Serbie lors de la phase de groupes de la Coupe du monde. Lors du match du 3 décembre 2022, Xhaka s'était agrippé l'entrejambe et avait revêtu à l'envers le maillot de son coéquipier Ardon Jashari, arborant le nom de celui-ci sur sa poitrine. Le Conseil suisse de la presse devait pour l'essentiel vérifier si la rédaction avait manqué à son devoir de rechercher la vérité dans cet article. Selon la plainte reçue, l'auteur de l'article n'a rien dit de l'ambiance qui régnait dans le stade et, surtout, a contrevenu à son devoir de vérité. La plainte déplorait en particulier que les circonstances de la mort d'Adem Jashari soient présentées de manière fautive. Comme l'indique l'article, en Serbie et en Albanie, le nom Jashari, bien plus qu'un footballeur, évoque avant tout Adem Jashari qui, selon les points de vue, est perçu soit comme un héros du peuple, soit comme un terroriste.

Les circonstances de la mort d'Adem Jashari, telles que présentées dans l'article, étaient en effet entachées d'imprécisions, que la " NZZ am Sonntag " a corrigées dans son édition en ligne, en faisant référence aux corrections à la fin du texte. Le Conseil suisse de la presse reconnaît toutefois qu'il n'est pas toujours possible, en particulier dans un article sur un match de football qui vient de se dérouler, qui exige pour les journalistes de faire vite, d'étayer tous les faits connus par des sources. L'auteur a de plus, contrairement à ce qu'avance la plainte, bel et bien fait référence à l'ambiance échauffée du stade. Mais surtout, les circonstances de la mort d'Adem Jashari n'étaient pas au coeur de l'article ; il en allait du comportement de Xhaka sur le terrain. Le Conseil suisse de la presse a rejeté la plainte.

www.presserat.ch/complaints/39_2023

Sur le site web du Conseil suisse de la presse ont en outre été publiées les prises de position no 37 à 49/2023.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100914759> abgerufen werden.